



# MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL

## MC MENTION COMPLEMENTAIRE RNCP N°730

### CONTEXTE PROFESSIONNEL

La formation à la Mention Complémentaire Maintenance en équipement thermique individuel à, pour objectif de former des agents de maintenance capables d'assurer la mise en service ainsi que la maintenance préventive et corrective des Installations et des appareils de production de chaleur, dans les secteurs des équipements thermiques, domestiques et petits bâtiments fonctionnels.

### OBJECTIFS

Intervenir sur des installations intérieures qui comprennent tout ou partie des équipements suivants :

- Chaudières murales, sol (fioul et gaz) d'une puissance inférieure à 70 kW et les régulations qui leurs sont associées.
- Les appareils de production d'eau chaude sanitaire.
- Les climatiseurs autonomes.
- Les appareils de récupération de la chaleur à partir des systèmes frigorifiques.
- Le raccordement électrique des appareils, des moteurs monophasés et triphasés.

L'agent de maintenance entretient et répare les appareils de chauffage et de production d'eau chaude chez l'utilisateur ou en atelier, de façon autonome.

### DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre 1 et 6 mois. La formation se déroule sur 1 année en alternance – aménagements possibles : se renseigner au Centre de Formation Marcel Rudloff.

### TARIFS

Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre du contrat d'Apprentissage.

### MODALITES DE LA FORMATION

- Contrat d'apprentissage
- L'effectif des classes est compris entre 6 et 24 apprentis (en groupes de 14 maximum pour les travaux pratiques)
- La durée moyenne par année de formation est de 17 alternances de 3 jours en présentiel.

### MODALITES DE VALIDATION

Les évaluations finales se présentent sous forme de Contrôle en Cours de Formation (CCF) et d'épreuves ponctuelles.  
Ces épreuves sont écrites, orales et pratiques.

Délivrance d'un diplôme de niveau 3

### PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Etre titulaire d'un CAP Monteur en Installations Sanitaires et/ou Thermiques (dérogations possibles : se renseigner auprès du Centre de Formation Marcel Rudloff).

Public « contrat d'apprentissage »  
Autres publics : nous consulter.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.



### LIEU ET DATE

Lieu : La formation se déroule au Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff à Colmar.

Dates : Communiquées lors de l'inscription au CFA

### CONTACTS

Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff  
2 rue des Papeteries 68000 COLMAR

Rodolphe BIRLING  
Responsable des relations jeunes-entreprises  
03 89 21 57 44  
[developpeur.cfamr@orange.fr](mailto:developpeur.cfamr@orange.fr)

Secrétariat : 03 89 21 57 40  
[secretariat.cfamr@orange.fr](mailto:secretariat.cfamr@orange.fr)

Site internet : [www.cfa-colmar.com](http://www.cfa-colmar.com)



# MC

## MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL

MENTION COMPLEMENTAIRE  
RNCP N°730

### PROGRAMME

#### MODULES PROFESSIONNELS

- Pratique Professionnelle
- Technologie Professionnelle
- Théorie Professionnelle

#### METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation effectuée prioritairement en présentiel.
- Pédagogie par objectifs.
- Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, exposés, visites d'entreprises, simulations...
- Alternance Entreprise / Centre de Formation.

#### MODALITES D'EVALUATION

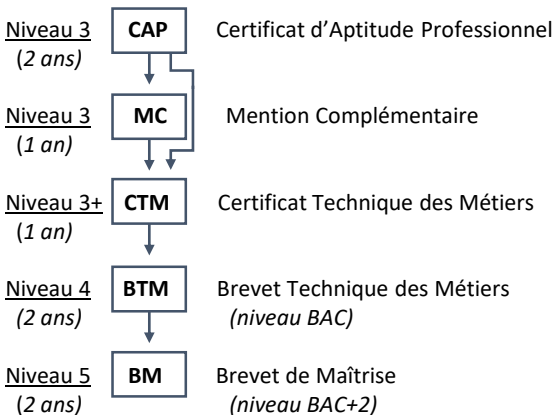
Evaluations formatives :

- exercices pratiques
- présentations orales
- expressions écrites

#### INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants diplômés et d'experts professionnels.

#### FILIERE ENERGIE ET FLUIDE AU CFA MARCEL RUDLOFF



Pour la poursuite d'études en dehors de l'établissement, se référer à :  
<https://www.onisep.fr>

#### MODULES GENERAUX

L'ensemble des matières enseignées concerne le domaine Professionnel:

#### EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Ateliers aux normes, postes de soudure récents.
- Salles informatiques, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, accès à internet.
- Espace de travail numérique (Net YPAREO)

#### LES PLUS DE L'APPRENTISSAGE

- Contrat de travail rémunéré en fonction de l'âge et de l'année de formation.
- Aide au permis de 500 € (si 18 ans).
- Aide au premier équipement.

Taux de réussite des 3  
dernières années

**96,6%**

Taux de satisfaction

**100%**

Insertion professionnelle :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

